



Problème blocage pour aide alimentaire à mère suite indivision

Par **mika47**, le **01/02/2013** à **00:39**

Bonsoir, rnrnProblème blocage pour aide alimentaire à mère survivante en maison de retraite suite à blocage d'une partie de la fratrietous en indivision non réglée rnrnMère survivante, 87ans, en maison de retraite, placée sous protection tribunal, gestion assurée par tutrice. rn6 enfants de la fratrie. les 7 personnes sont en indivision non réglée. rnrnLa mère a utilisée toutes ses ressources financières propres depuis avril 2012. La tutrice a contacté à l'amiable les enfants pour essayer de trouver d'autres fonds appartenant à la mère. La propriété de 25ha est travaillée par un fermier sous bail de 12ans en cours...donc non vendable. Par contre, la maison appartenant aussi à la mère avec de la terre estimée à 210000€ est vendable mais 5 enfants sur 6 refusent de la vendre et bloquent la situation. L'affaire passe au juge des affaires familiales qui fixe à chacun une pension. L'enfant favorable refuse cet accord et était favorable à la vente. rnComment peut il sortir de cette situation d'indivision et demander la vente "logique" de cette maison pour aider la mère avec ses ressources immobilières. Comment faire et que se passe t il avec quelle action à demander. Sachant que l'appel du jugement des AFF Familiales doit être fait avant le 20/01/13. rnAvec tous mes remerciements pour tous les renseignements et procédures.